



## Nationalité suite à 2ans d'étude supérieure

-----  
Par Mims24

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je suis éligible à la réduction du délai de résidence à 2 ans après l'obtention de mon Master en France, ou si je dois attendre les 5 ans pour la procédure de naturalisation par décret :

2016-2018 : Master Grande Ecole

2018 -2021 : Travail à l'étranger

Depuis 2021 : Retour en France, salariée en CDI (passport talent)

Ayant déjà 2 avis d'impôts, je souhaite entamer les démarches de naturalisation dès réception du 3ème avis.

Sachant que je remplis les autres critères (intégration économique, culturelle, maîtrise de la langue?), est-ce que je risque quand même un ajournement ?

Merci d'avance pour votre aide !